

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 23 septembre 2020 portant composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs d'études sanitaires relevant du ministre chargé des affaires sociales

NOR : SSAR2030421A

Le ministre des solidarités et de la santé,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires et modifié notamment par le décret n° 2011-183 du 15 février 2011 ;
Vu le décret n° 90-975 du 30 octobre 1990 modifié portant statut particulier du corps des Ingénieurs d'études sanitaires ;
Vu l'arrêté du 24 mai 2018 portant création d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des Ingénieurs d'études sanitaires ;
Vu le procès-verbal du 6 décembre 2018 du dépouillement du scrutin du 6 décembre 2018 ;
Sur la proposition du directeur des ressources humaines par délégation,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants du personnel à la commission consultative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs d'études sanitaires relevant du ministre chargé des affaires sociales :

Membres titulaires

Grade d'ingénieur hors classe d'études sanitaires

M. Gilles SOUET (SYNAPSE-UNSA).

Grade d'ingénieur principal d'études sanitaires

M. Alexandre BENARD (SYNAPSE-UNSA).
Mme Fabienne JOUANTHOUA (CFDT).

Grade d'ingénieur d'études sanitaires

M. Manuel RODICQ (SYNAPSE-UNSA).
M. Louis CHASTANG (FO).

Membres suppléants

Grade d'ingénieur hors classe d'études sanitaires

Mme Catherine MOREL (SYNAPSE-UNSA).

Grade d'ingénieur principal d'études sanitaires

Mme Maud BILLON (SYNAPSE-UNSA).
Mme Marie-Louise PHILIPPE (CFDT).

Grade d'ingénieur d'études sanitaires

M. Vincent LOEZ (SYNAPSE-UNSA).

M. Juan NAVARRO (FO).

Article 2

Sont nommés représentants de l'administration à la commission consultative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs d'études sanitaires relevant du ministre chargé des affaires sociales :

Membres titulaires

Pascal BERNARD, directeur des ressources humaines.

Thomas BRETON, chef du département contentieux et précontentieux de la direction des ressources humaines.

Florence ALLOT, inspectrice des affaires sociales.

Mohamed BYBI, chef du bureau des personnels techniques et d'inspection des affaires sanitaires et sociales (SDGAP2) de la direction des ressources humaines.

Joëlle CARMES, sous-directrice de la prévention des risques liés à l'environnement et à l'alimentation à la direction générale de la santé.

Membres suppléants

Marie-Françoise LEMAITRE, conseillère du directeur des ressources humaines.

Philippe BURNEL, inspecteur des affaires sociales.

Corinne DROUGARD, déléguée départementale adjointe des Yvelines de l'agence régionale de santé d'Île-de-France.

Corinne FELIERS, cheffe du bureau qualité des eaux à la direction générale de la santé.

Jean-Michel JIVKOVITCH, responsable relations sociales et conditions de travail au siège de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 3

L'arrêté n° 2266 du 16 avril 2019 portant composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs d'études sanitaires relevant du ministre chargé des affaires sociales est abrogé.

Article 4

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 23 septembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :

La conseillère du directeur des ressources humaines,

MARIE-FRANÇOISE LEMAITRE